

Procès-verbal du Comité syndical

L'an deux mille dix-neuf, le trente-et-un janvier à 11h00, le Comité syndical du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le 15 janvier 2019, s'est réuni dans la salle des Assemblées de la mairie de GLISY – 8 rue Neuve (80440).

	Présents	Pouvoirs	VOIX
1	Philippe VARLET	Pascal BOHIN	12
2	Jean-Marie BLONDELLE	Jean-Dominique PAYEN	2
3	Ernest CANDELA	James HECQUET	7
4	Philippe COCQ	Gérard PARAISOT	2
5	François DEBEUGNY		1
6	Claude DEFLESSELLE	Isabelle DE WAZIERS	2
7	Denis DEMARCY	Annie VERRIER	7
8	Fabrice FRION	Rémi BOUTROY	2
9	Jean GORRIEZ		1
10	Olivier JARDE		6
11	Anna-Maria LEMAIRE	Claude CLIQUET	2
12	Marie-Christine MAILLART		1
13	Laurent PARSIS		1
14	Jean-Claude RENAUX	Florence RODINGER	12
15	Philippe SY	Frédéric LECOMTE	2
			60

	Excusés		
1	Pascal BOHIN	16	Jean-Claude PRADEILHES
2	Jean-Yves BOURGOIS	17	Frédéric LECOMTE
3	Rémi BOUTROY	18	Jean-Dominique PAYEN
4	Gérard CARON	19	David LEFEVRE
5	Claude CLIQUET	20	Jean-Christophe LORIC
6	Bernard DAVERGNE	21	Emmanuel MAQUET
7	Isabelle DE WAZIERS	22	Gérard PARAISOT
8	Stéphane DECAYEUX	23	Patricia POUPART
9	Jean-Philippe DELFOSSE	24	Christian PRUD'HOMME
10	Emile FOIREST	25	Florence RODINGER
11	Yves DERRIEN	26	François ROUILLARD
12	Martin DOMISE	27	Laurent SOMON
13	François DURIEUX	28	Aline SPRYSCH-JOSSEAU
14	James HECQUET	29	Bruno THIBAUT
15	Dominique LAMOTTE	30	Alain TROUOSSIN
		31	Annie VERRIER

Le Président ouvre la séance à 11h00 et énonce la liste des pouvoirs.

- 1 - Constat du quorum (majorité des membres présents ou représentés). Pour cette séance, le comité syndical est constitué de 15 élus présents et 10 délégués représentés, soit un total de 60 voix.
- 2 - Désignation du secrétaire de séance du jour : Claude DEFLESSELLE
- 3 - Le procès-verbal de séance du Comité syndical du 12 décembre 2018 transmis le 20 décembre est approuvé à l'unanimité.

Propos introductifs du Président

« Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,

L'année 2019 va marquer un changement d'échelle très visible dans l'activité de Somme Numérique :

- Tout d'abord avec le doublement du rythme de construction de notre réseau FttH.
- Dans le même temps, et c'est bien ce que nous escomptions pour réussir notre objectif économique, le rythme de commercialisation du réseau va également au moins doubler grâce à l'arrivée de deux opérateurs commerciaux d'envergure nationale, SFR et Bouygues Télécoms. FREE arrivera en 2019 et déjà nous pouvons penser qu'Orange ne tardera plus.
- Le changement de locaux, et, surtout, l'acquisition du centre de données de Somme Numérique sera le deuxième acte de ce changement d'échelle de notre activité avec la possibilité de devenir un centre de référence pour les Hauts de France en matière de mutualisation des services aux collectivités.
- Enfin, côté Numérique Educatif, c'est un double mouvement de régionalisation et de territorialisation que nous impulsions. Régionalisation par notre implication avec d'autres structures de l'aménagement numérique du territoire dans le groupement de commandes constitué à l'échelle des Hauts de France. Territorialisation par l'implication des collectivités pour faire de l'ENT un véritable outil au service de leur politique enfance/jeunesse.

Tout cela n'est possible que parce que Somme Numérique est aujourd'hui un partenaire de confiance pour de nombreux acteurs et partenaires nationaux et régionaux.

J'ai décidé de rendre encore plus visible cette diversité des partenariats lors de notre prochain **séminaire**, dont j'ai le plaisir de vous annoncer qu'il aura lieu le **7 juin prochain au Château de Flixecourt**. Comme on dit en bon Français : SAVE THE DATE ! Monsieur Patrick VUITTON, ancien délégué général de l'AVICCA, qui est un peu le syndicat des collectivités en matière d'aménagement numérique du territoire, sera parmi nous pour nous donner sa vision des enjeux auxquels doivent et devront faire face les collectivités comme la nôtre.

Alors maintenant je sais ce que vous pensez : tout cela c'est bien mais ça ne me dit pas quand, d'ici 2024, nous aurons la fibre dans ma commune, dans ma communauté de communes. Nous allons faire un point tout à l'heure sur l'avancement du FttH et nous ne masquerons pas les problèmes qui peuvent se poser. Les entreprises nous feront des propositions de planning d'intervention à la fin du premier semestre 2019 quand elles auront mené l'ensemble des Etudes Préalables que nous leur avons commandées. Nous réunirons à la rentrée des classes, comme cela se fait habituellement, notre Commission Réseau pour présenter le résultat de ces travaux.

C'était, en quelques mots, et en profitant de pouvoir encore, ce dernier jour de janvier, présenter mes meilleurs vœux à celles et ceux à qui je n'ai pas eu l'occasion de le faire, ce que je voulais vous dire en introduction de cette réunion de Comité Syndical consacrée à l'examen de notre budget primitif 2019. »

I. Délibérations

1. Budget principal - cotisations 2019

Suite aux éléments présentés lors du Débat d’Orientation Budgétaire du 12 décembre 2018 et tenant compte de la dynamique vertueuse du service mutualisé des Espaces Numériques de Travail et des reports cumulés des exercices précédents, le Président propose au Comité syndical de valider une diminution des cotisations pour le Département et Amiens Métropole, tout en maintenant à l’identique celle des autres EPCI, générant une baisse de 3% de ces recettes entre 2018 et 2019.

Après avoir pris connaissance du projet de budget 2019 et notamment des crédits inscrits au budget principal, les membres du Comité syndical décident de fixer la cotisation 2019 des membres au budget principal de Somme Numérique à 0,50€ par habitant pour le Département de la Somme, à 0,70€ par habitant pour Amiens Métropole et 0,65€ par habitant pour les autres EPCI. Le nombre d’habitants utilisé est issu des chiffres publiés par la Direction Générale des Collectivités Locales sur le site du Ministère de l’Intérieur.

Adoptée à l’unanimité

Membre	population	Montants budget 2019	
Département	571879	0,50	285 939,50
CA Amiens Métropole	182600	0,70	127 820,00
CA Baie de Somme	51060	0,65	33 189,00
CC Avre Luce Noye	23354	0,65	15 180,10
CC de la Haute Somme	28736	0,65	18 678,40
CC du Grand Roye	25217	0,65	16 391,05
CC du Pays du Coquelicot	29018	0,65	18 861,70
CC du Val de Somme	26687	0,65	17 346,55
CC du Vimeu	23654	0,65	15 375,10
CC Est de la Somme	21076	0,65	13 699,40
CC Nièvre et Somme	28717	0,65	18 666,05
CC Ponthieu Marquenterre	33879	0,65	22 021,35
CC Somme Sud Ouest	39317	0,65	25 556,05
CC Terre de Picardie	18586	0,65	12 080,90
CC Territoire Nord Picardie	32444	0,65	21 088,60
CC Villes Sœurs	39045	0,65	25 379,25
			687 273,00

2. Budget annexe -contributions 2019 au remboursement

Au 31 décembre 2018, le syndicat mixte a souscrit un total de 54,3 M€ d'emprunts, dont 42,7 M€ pour le compte de ses membres, le reste étant financé par les recettes de commercialisation du réseau. La présente délibération a pour objet de fixer le montant des contributions dues par les membres au titre de la prise en charge des échéances d'emprunt de 2019.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent la répartition des demandes de remboursement au titre des emprunts contractés pour la construction du réseau de fibre optique public.

1 879 809,39	DEPARTEMENT
307 906,54	AMIENS METROPOLE
11 395,28	CC Territoire Nord Picardie
15 605,09	CC Somme Sud Ouest
12 122,06	CC Avre Luce Noye
95 243,68	CC Val de Somme
198 822,11	CC Villes Sœurs
63 100,60	CC Nièvre et Somme

Adoptée à l'unanimité

3. Budget primitif 2019

Un rapport explicatif ainsi qu'une présentation synthétique des crédits proposés au titre du budget principal et du budget annexe 2019 ont été transmis aux élus avec l'ordre du jour.

Par rapport à l'acquisition des bureaux pour le syndicat mixte, le Président précise que le choix a été fait car les charges de remboursement d'emprunt seront équivalentes au loyer actuellement versé. Par ailleurs, les réunions pourront avoir lieu sur place avec un accès facilité pour les élus via la rocade et des places de parking.

Au regard des explications apportées et après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent le Budget primitif 2019. Le budget principal est équilibré en fonctionnement et en investissement avec un virement de section de 5 287€. L'équilibre par section du budget annexe est obtenu en effectuant un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour un montant de 1 154 715 €.

Adoptée à l'unanimité

4. Opération 100% FttH – plan de financement 2019 pour la Région Hauts de France

Par délibération du 11 juin 2018, le comité syndical a approuvé le plan de financement global de l'opération 100% FttH 2019-2024. Après discussion avec les services de la Région Hauts de France sur leur condition de financement de ce type d'opération, il apparaît nécessaire de formaliser une demande spécifique pour les dépenses à réaliser en 2019. Il s'agira du financement des études liées au démarrage des opérations.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical approuve le plan de financement spécifique permettant de solliciter la Région Hauts de France sur un financement de l'opération 100% FTTH pour les études qui seront réalisées courant 2019. Le programme d'études de l'opération 100% FttH, nécessaires au démarrage du programme d'investissement, s'élève à 4 113 000€ HT. Son plan de financement est défini comme suit :

COUT TOTAL	4 113 000 €
Région Hauts de France (35%)	1 439 550 €
Somme Numérique – fonds propres	2 673 450 €

Adoptée à l'unanimité

5. Opération 100% FttH – plan de financement 2019-2020

Le programme de versement des fonds européens FEDER en vigueur jusque 2020 impose de justifier que des sites d'intérêt économique (entreprises et sites publics) sont rendus raccordables pour percevoir ces subventions sur le déploiement du FttH. Dans ce contexte, le comité syndical doit approuver un plan de financement spécifique lié au déploiement des prises FttH des années 2019 et 2020.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent le programme de travaux de déploiement du réseau FttH à réaliser en 2019 et 2020 et son plan de financement, qui permettra de rendre raccordables au FttH 1307 sites d'entreprises et sites publics,

Le programme de travaux de collecte, transport et desserte FttH de l'opération 100% FttH, qui sera réalisé en 2019 et 2020 sur les zones dites « forfaitaires » définies au marché de travaux passé par Somme Numérique, est estimé à 14 586 875€ HT. Son plan de financement est défini comme suit :

COUT TOTAL	14 586 875 €
FEDER	3 720 000 €
Etat (FSN)	1 920 000 €
Somme Numérique – fonds propres	8 946 875 €

Adoptée à l'unanimité

Le Président précise au sujet de ces zones forfaitaires qu'il s'agit des zones plus denses du périmètre restant à couvrir, sur lesquelles les entreprises se sont engagées par un prix ferme, la suite du programme étant chiffrée à partir d'un bordereau de prix unitaires. Ces travaux pourront commencer dès la fin d'année 2019, après les études. Il s'agit des NRO comprenant les villes de DOULLENS, MONTDIDIER, PERONNE, SAINT-VALERY et CAYEUX SUR MER. Cela permettra de rendre raccordables au réseau FttH près de 27 000 prises.

Nœud de Raccordement Optique (NRO) : Point de concentration d'un réseau en fibre optique jusqu'à l'abonné où sont installés les équipements actifs à partir desquels l'opérateur active les lignes de ses abonnés. Il s'agit d'un périmètre technique pouvant comprendre plusieurs communes.

6. Création de poste de Responsable systèmes

L'acquisition du Data center et le renforcement de l'offre de services associée, nécessite le recrutement d'un agent responsable systèmes. Ses principales missions sont définies comme suit :

- Responsable du datacenter Somme Numérique

Maintien en conditions opérationnelles du datacenter Somme Numérique (énergie, froid, connectivité)

Maintien des conditions de sécurité (gestion des habilitations, des interventions, des différents systèmes de sécurité)

Gestion de la vie de l'équipement (inventaire, cartographie, maintenances, remplacement)

- Responsable des systèmes informatiques

Administration système et réseaux

Intervient directement sur tout ou partie des systèmes informatiques de Somme Numérique

Réalise une veille technologique et réglementaire, propose des évolutions

- Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI)

Gestion et mise à jour de la Politique de Sécurité du Système d'Information (PSSI) en proposant les projets d'amélioration, d'adaptation et d'évolution

Dans ce contexte, le Président propose au Comité syndical de créer le poste de Responsable des emplois permanents du syndicat mixte. Il précise que le recrutement interviendra au moment de la mise en service effective du Data Center.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet de Responsable systèmes au grade d'Ingénieur ou Ingénieur principal du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

Adoptée à l'unanimité

7. Création d'un centre de services numériques mutualisés – demande de financement

Comme exposé précédemment aux élus et notamment lors du Débat d'Orientation Budgétaire de l'exercice 2019, la création du centre de services numériques mutualisés dans le Data center en cours d'acquisition est éligible pour un financement au titre du FEDER, en accord avec les services de la Région Hauts de France, dans le cadre du programme opérationnel 2014-2020 sur le guichet « Mission du développement des usages numériques ».

Cette opération comprend l'acquisition du data center, de nouveaux équipements informatiques pour la mise en place du service mutualisé d'archivage électronique et le transfert de services existants, le pilotage et l'impulsion demandée au démarrage du projet par deux agents du syndicat mixte ainsi que les frais de communication.

La subvention FEDER permet ainsi de prendre en charge une partie du déficit de fonctionnement au démarrage de l'opération.

Les dépenses éligibles de la présente opération se décomposent comme suit :

Postes de dépenses	Montant € HT
Acquisition Data center	1 539 000
Investissements SESAM	100 000
Nouvelle infrastructure informatique	200 000
Transfert de services existants	200 000
Etudes préalables	50 000
Salaires bruts et charges 2 ETP	260 000
Actions de communication	110 000
Fonctionnement lié aux postes salariés	30 000
Total dépenses	2 489 000

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent la mise en œuvre du projet de création d'un centre de services numériques mutualisés à vocation régionale selon le plan de financement suivant :

Financement	Montant	Taux
FEDER	995 600,00	40%
Recettes éventuelles	121 011,00	4,86%
Autofinancement	1 372 389,00	55,14%
Total	2 489 000,00	

Adoptée à l'unanimité

A la demande d'Amiens Métropole et du Département de la Somme, le Comité de pilotage qui devait se réunir pour examiner les nouveaux services du Data Center ainsi que leur tarification, a été annulé. Ces deux membres souhaitent en effet disposer des résultats de l'audit du syndicat mixte avant de se prononcer sur de nouveaux éléments financiers qui impacteront le budget de Somme Numérique.

Dans ce contexte, le Président décide de reporter à une séance ultérieure, l'examen du projet de délibération inscrit à l'ordre du jour pour la « mise à jour de la grille tarifaire du centre de services numériques mutualisés ».

8. Groupement de commandes coordonné par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord pour la plateforme mutualisée de marchés publics

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord coordonne un groupement de commandes pour la mise à disposition d'une plateforme régionale de dématérialisation des marchés publics. Somme Numérique a adhéré au présent groupement par délibération du 27 juin 2016, ce qui a donné lieu à la constitution de la plateforme www.marchespublics596280.fr.

Du fait de la montée en puissance de la dématérialisation des marchés publics, l'infrastructure mise en œuvre en 2017 apparaît aujourd'hui insuffisante et ne répond plus aux exigences de continuité de service des membres utilisateurs. Après consultation avec le prestataire ATEXO, une proposition d'avenant doit être présentée à la CAO du CdG59 pour renforcer la plateforme rapidement et mettre fin au marché par anticipation, au 31 décembre 2019 au lieu du 31 décembre 2020. Cela permettra de dimensionner un nouvel appel d'offres, d'autant que de nouvelles structures souhaitent se joindre au groupement, comme la Région Hauts de France ou la Métropole de Lille.

Dans ce contexte, le Président propose au Comité syndical de réaffirmer la volonté du syndicat mixte d'adhérer de nouveau au groupement de commandes pour le marché à venir à compter du 1^{er} janvier 2020.

Considérant l'intérêt pour le syndicat mixte de bénéficier d'une plateforme de dématérialisation des marchés publics pour ses besoins propres, pour ses membres, ainsi que pour des structures non membres de son périmètre d'intervention,

Considérant le bénéfice de disposer d'une telle plateforme à dimension régionale pour faire connaître nos marchés publics auprès d'un maximum d'entreprises.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident l'adhésion du syndicat mixte Somme Numérique au groupement de commandes pour la maintenance et le développement d'une plateforme de dématérialisation de la commande publique, coordonné par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Somme Numérique charge le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord de lancer la consultation correspondant au renouvellement du marché qui débutera à compter du 1^{er} janvier 2020. Le syndicat mixte s'engage à fournir tous les éléments de besoins relatifs à ses membres et aux structures relevant de son territoire de compétence pour compléter cet appel d'offres. L'acte du groupement stipule que le syndicat mixte assurera l'exécution financière du marché pour ses besoins et ceux de ses membres.

Adoptée à l'unanimité

II. Informations du Président

Marchés publics en procédure adaptée attribués sur décision du Président

Fourniture d'une solution de sauvegarde et de stockage synchronisé

L'objet de la présente consultation est de fournir le matériel, la solution logicielle et leur installation, permettant de mettre en place un service de sauvegarde sécurisé des données et de stockage personnel synchronisé auprès des collectivités.

Il est attribué à la société DROP CLOUD (94120 FONTENAY-SOUS-BOIS) par décision du 25 septembre 2018.

Facilitateur d'insertion

Somme Numérique souhaite développer les actions visant à une meilleure insertion sociale et professionnelle des publics dits « prioritaires ». Il recherche la collaboration d'une équipe ou d'un partenaire expert pour jouer le rôle de facilitateur des clauses sociales de ses marchés et de sa convention de Délégation de Service Public et à même d'être force de proposition pour renforcer la valeur ajoutée en termes d'insertion sociale et professionnelle de toutes les actions entreprises par Somme Numérique.

Il est attribué au cabinet IF Conseil (80000 AMIENS) par décision du 25 octobre 2018.

Développements Web

Le présent marché a pour objet la mise en œuvre de prestations de développements Web à la fois pour l'évolution de la base de données et du site Web de Somme Numérique, mais également pour des besoins spécifiques liés à son activité de déploiement de réseau très haut débit et de services d'administration électronique.

Il est attribué à la société GASSAGOSSO (80000 AMIENS) par décision du 17 décembre 2018.

Missions de coordination SPS

Le présent marché porte sur la réalisation des missions de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé des travailleurs (SPS), de niveau 2 et 3 pour la conception-réalisation de réseau de communications électroniques à très haut débit (FTTH) de Somme Numérique.

Il est attribué à la société CSPS CONSULTING (59113 SECLIN) par décision du 9 janvier 2019.

Assistance juridique

Somme Numérique souhaite être accompagné d'un cabinet d'avocats pour la réalisation de prestations juridiques au fur et à mesure des besoins, dans l'exercice de l'ensemble de ses activités (notamment le contrôle de la DSP) et éventuellement pour le représenter en justice en cas de contentieux.

Il est attribué au cabinet LATOURNERIE WOLFROM AVOCATS (75008 PARIS) par décision du 14 janvier 2019.

Acquisition des locaux du MIPIH

Une promesse de vente a été signée le 11 janvier 2019. La signature de l'acte authentique de vente doit avoir lieu avant le 31 mars 2019 à 16h00, à condition que le notaire dispose avant cette date de tous les documents nécessaires.

Cette acquisition s'élève à 2 800 000€, dont :

- 1 529 000€ pour le Data Center
- 1 271 000€ pour les biens immobiliers comprenant le rez-de-chaussée à hauteur de 371 000€, l'étage de bureaux pour 459 000€ et 49 places de parking pour 441 000€.

Le syndicat mixte devra également s'acquitter de 33 400€ de frais de notaire.

Point d'avancement des travaux de déploiement du réseau FttH

Comme demandé lors de la séance du 12 décembre 2018, le Président présente l'état d'avancement du programme de travaux du syndicat mixte (cartes en pièce jointe).

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, le Président lève la séance à 12h35.